

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 mars 2023

Délibération n°20230330_10

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 53

Suppléants : 5

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 66**

- dont « pour » : 66

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : FISCALITE : vote des taux d'imposition communautaires pour 2023

Le jeudi 30 mars 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24/03/2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de VILLOGNON.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - LASBUGUES Elisabeth - ROUMAGNE Magalie - MAGNANT Jocelyne - GOYAUD Philippe - MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-VERGEZ Brigitte suppléante de MAINGUET Martine

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-BILLOUT Thierry suppléant de FLAUD Yves

4-CHOLEWKA Marie suppléante de NAFFRICHOUX Marc

5-LOTTE Michel suppléant de CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Pouvoirs :

1-LIOT Gérard pouvoir à DANEDE Laurent

2-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy

3-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

4-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

5-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

6-CAMY Bruno pouvoir à ROUMAGNE Magalie

7-PINTUREAU Romain pouvoir à KAUD Pascal

8-SEVRIT Raymond pouvoir à CROIZARD Christian

Absents : PERRON Michelle - DURAND Jean-Louis - POTEL Maryse - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : FISCALITE : vote des taux d'imposition communautaires pour 2023

*Vu le code général des impôts et notamment l'article 1379-0bis II et l'article 1639A,
Vu les orientations retenues par le bureau communautaire réuni le 20 mars 2023 et par la
commission finances réunie le 21 mars 2023,*

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que les collectivités territoriales et leurs regroupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales avant le 15 avril de chaque année.

Monsieur le Vice-Président propose d'adopter les taux suivants au titre de l'année 2023 :

	Taux votés 2023	<i>Taux votés 2022, pour mémoire</i>
Taux de la Taxe d'habitation additionnelle	4,12%	4,12%
Taux de la Taxe sur le foncier bâti additionnelle	5,33%	5,33%
Taux sur le Foncier non bâti additionnelle	11,00%	11.00%
Taux de cotisation foncière sur les entreprises (CFE) additionnelle	3,93%	3,93%
Taux CFE de zone	26,45%	26,45%

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER les taux de fiscalité communautaire pour 2023,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD

